

# COMMUNE DE BARENTON

## =====

### COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2022

## =====

L'an deux mille vingt-deux le huit juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane LELIÈVRE, Maire de Barenton.

Etaient présents : Stéphane LELIÈVRE, Jimmy BAROCHES, Nathalie BOITTIN, Philippe DORENLOR, Julie JOSSOMME, Patricia PASSAYS, Sylvie PELLERIN, Arnaud TOUQUET

Absents excusés : Louis COQUELIN, Ludovic GÉRARD, Antoine GIROIS, Nicolle JOSEPH, Frédéric PETITBON, Jacqueline RAIMBAULT, Sylvie RIVIÈRE

Secrétaire de séance : M. Arnaud TOUQUET

M. Louis COQUELIN a donné procuration à M. Stéphane LELIÈVRE

M. Frédéric PETITBON a donné procuration à M. Jimmy BAROCHES

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2022 transmis avec la convocation de la présente réunion.

#### **Aménagement d'un terrain multisport – Résultat de la consultation**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publiée sur la plateforme Medialex et dans le journal Ouest-France édition Manche le 6 mai 2022,

Vu l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres du 3 juin 2022.

Monsieur le Maire présente devant le Conseil Municipal le résultat de l'analyse des offres. La notation, sur un total de 100 points, est détaillée comme suit :

- Montant des offres (40 points) :

La note attribuée à chaque candidat est calculée selon la formule suivante :  
(Prix de l'offre la moins disante / Prix de l'offre du candidat) x 40

- Valeur technique (60 points) :

○ Méthodologie d'exécution des travaux en site occupé avec phasage et limitation des nuisances liées au chantier : 10 points ;

○ Moyens humains et matériels affectés au titre du chantier : 10 points ;

○ Références sur des chantiers de nature équivalente au présent marché : 10 points

○ Qualité et garantie des matériaux : 20 points

○ Fourniture d'un planning spécifique détaillé des études et travaux / Durée des travaux : 5 points ;

○ Politique environnementale de l'entreprise et du chantier : 5 points.

# COMMUNE DE BARENTON



## a. Lot n° 1 – VRD – Plateforme en enrobés

4 entreprises ont répondu à la consultation lancée par la commune avec les offres suivantes :

- Eiffage Route Basse Normandie, Vire (14) : 66 091,01 € HT soit 79 309,21 € TTC ;
- SAS Pigeon TP Normandie, Avranches (50) : 85 274,40 € HT soit 102 329,28 € TTC ;
- SAS Lehodey TP, Muneville-sur-Mer (50) : 39 975,90 € HT soit 47 971,08 € TTC ;
- SARL Mongodin, Le Teilleul (50), qui a transmis une offre de base à 134 093,40 € HT soit 160 912,08 € TTC, et une offre optionnelle à 140 645,40 € HT soit 168 774,48 € TTC.

En l'absence de détail estimatif dans le dossier de consultation, l'analyse des devis transmis par les candidats a fait apparaître de nombreuses différences dans les données utilisées par les candidats pour le calcul des offres :

- Les surfaces prises en compte pour le terrassement et l'aménagement de la plateforme en enrobé sont très différentes d'une entreprise à l'autre, de 446 m<sup>2</sup> à 660 m<sup>2</sup> ;
- Les matériaux prévus pour les murs de soutènement diffèrent d'un candidat, certains ont prévu des murs en béton préfabriqué en L, d'autres des murs en béton banché coulé sur place, beaucoup plus onéreux ;
- Certains murs de soutènement n'ont pas été prévus en limite de propriété ;

En complément du dossier de consultation, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les entreprises, souhaitant déposer une offre pour le présent marché, ont effectué une visite du futur chantier, durant laquelle il leur a été précisé que la quasi-totalité de la parcelle serait terrassée pour accueillir la plateforme en enrobé, soit une surface d'environ 660 m<sup>2</sup>, et que les murs de soutènement seraient posés en limite de propriété. Le type de mur n'a pas été précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTTP).

Dans ces conditions, afin d'établir une notation plus juste sur les prix des devis, un recalcul des devis a été réalisé en prenant en compte une surface de 660 m<sup>2</sup> pour le terrassement de la plateforme en enrobé.

Ce calcul a donné les résultats suivants :

Entreprises	Type d'offre	Montant HT	Montant TTC	Note / 40
Eiffage Route Basse Normandie	Base	71 137,51 €	85 365,01 €	<b>26,77</b>
SAS Pigeon TP Normandie	Base	86 282,54 €	103 539,05 €	<b>22,07</b>
SAS Lehodey TP	Base	47 606,98 €	57 128,38 €	<b>40,00</b>
SARL Mongodin	Base	135 223,40 €	162 268,08 €	<b>14,08</b>
	Option	141 775,40 €	170 130,48 €	<b>13,43</b>

L'analyse des pièces transmises par les candidats (pièces administratives, mémoire technique etc.) pour établir une notation sur la valeur technique des offres a donné les résultats suivants :

# COMMUNE DE BARENTON



Entreprises	Méthodologie d'exécution du chantier	Moyens humains, matériel	Réf.	Qualité et garantie matériaux	Politique environ.	Planning	Total / 60
Eiffage Route Basse Normandie	10,00	10,00	10,00	19,00	5,00	5,00	<b>59,00</b>
SAS Pigeon TP Normandie	7,00	10,00	10,00	16,00	5,00	5,00	<b>53,00</b>
SAS Lehodey TP	0,00	8,00	10,00	16,00	5,00	5,00	<b>44,00</b>
SARL Mongodin	10,00	10,00	10,00	19,00	5,00	5,00	<b>59,00</b>

Le résultat de l'analyse des offres est ainsi le suivant :

Entreprises	Valeur technique / 60	Prix / 40	Total / 100	Classement
Eiffage Route Basse Normandie	59,00	26,77	85,77	<b>1<sup>er</sup></b>
SAS Pigeon TP Normandie	53,00	22,07	75,07	<b>3<sup>ème</sup></b>
SAS Lehodey TP	44,00	40,00	84,00	<b>2<sup>ème</sup></b>
SARL Mongodin	59,00	14,08	73,08	<b>4<sup>ème</sup></b>
	59,00	13,43	72,43	<b>5<sup>ème</sup></b>

Constatant les importantes différences des devis des candidats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer le lot n° 1 – VRD – Plateforme enrobé – du marché d'aménagement du terrain multisport et demande à Monsieur le Maire de solliciter de nouveau les entreprises ayant candidaté sur ce lot, pour leur demander de fournir de nouvelles offres comprenant les éléments suivants :

- Un terrassement et un aménagement de la plateforme en enrobé d'une surface de 660 m<sup>2</sup> ;
- Des propositions comprenant en offre de base des murs de soutènement en béton préfabriqués en L, et en option des murs en béton banché ;
- Des murs de soutènement placés en limite de propriété.

## **b. Lot n° 2 – Terrain multisport**

5 entreprises ont répondu à la consultation lancée par la commune avec les offres suivantes :

- ACL Sport Nature, Beignon (56) : 51 130,23 € HT soit 61 356,28 € TTC ;
- Agorespace, Longueil-Annel (60) : 62 402,00 € HT soit 74 882,40 € TTC ;
- Ste Nouvelle Poulain Nicolle, Reffuveille (50) : 60 909,50 € HT soit 73 091,40 € TTC ;
- SAS Quali-Cité Bretagne, Nivillac (56) : 50 550,00 € HT soit 60 660,00 € TTC ;
- Sport et Développement Urbain, Guidel (56) : 53 119,62 € HT soit 63 743,54 € TTC.

Les montants présentés dans les offres des entreprises donnent ainsi les notations suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Note / 40
ACL Sport Nature	51 130,23 €	61 356,28 €	<b>39,55</b>
Agorespace	62 402,00 €	74 882,40 €	<b>32,40</b>
Ste Nouvelle Poulain Nicolle	60 909,50 €	73 091,40 €	<b>33,20</b>
SAS Quali-Cité Bretagne	50 550,00 €	60 660,00 €	<b>40,00</b>
Sport et Développement Urbain	53 119,62 €	63 743,54 €	<b>38,07</b>

# COMMUNE DE BARENTON



L'analyse des pièces transmises par les candidats (pièces administratives, mémoire technique etc.) pour établir une notation sur la valeur technique des offres a donné les résultats suivants :

Entreprises	Méthodologie d'exécution du chantier	Moyens humains, matériel	Réf.	Qualité et garantie matériaux	Politique environ.	Planning	Total / 60
ACL Sport Nature	8,00	9,00	10,00	14,00	5,00	5,00	<b>51,00</b>
Agorespace	10,00	10,00	10,00	20,00	5,00	4,00	<b>59,00</b>
Ste Nouvelle Poulain Nicolle	4,00	10,00	2,00	9,00	5,00	5,00	<b>35,00</b>
SAS Quali-Cité Bretagne	8,00	7,00	10,00	13,00	0,00	5,00	<b>43,00</b>
Sport et Développement Urbain	9,00	10,00	10,00	13,00	5,00	5,00	<b>52,00</b>

Le résultat de l'analyse des offres est ainsi le suivant :

Entreprises	Valeur technique / 60	Prix / 40	Total / 100	Classement
ACL Sport Nature	51,00	39,55	90,55	<b>2<sup>ème</sup></b>
Agorespace	59,00	32,40	91,40	<b>1<sup>er</sup></b>
Ste Nouvelle Poulain Nicolle	35,00	33,20	68,20	<b>5<sup>ème</sup></b>
SAS Quali-Cité Bretagne	43,00	40,00	83,00	<b>4<sup>ème</sup></b>
Sport et Développement Urbain	52,00	38,07	90,07	<b>3<sup>ème</sup></b>

Souhaitant se faire une idée de ces équipements en condition réelle, les élus municipaux ont effectué le 5 juillet 2022 une visite des terrains multisport déjà installés par des candidats dans la région. L'aménagement de ces équipements existants a fait apparaître un souci concernant les matériaux utilisés pour la structure.

Le dossier de consultation des entreprises demande en effet la fourniture d'un terrain multisport avec une structure entièrement métallique (acier inoxydable, aluminium, etc.). Dans un souci de limiter le bruit sur les plaques latérales engendré par les activités sportives, les élus suggèrent que les terrains puissent également être composés de bois ou de matériaux composites.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer le lot n° 2 – Terrain multisport, et demande à Monsieur le Maire de solliciter de nouveau les entreprises candidates pour la fourniture de nouvelles offres comprenant des terrains multisports avec des structures métal / bois et métal / composite.

## **Fourniture des repas de la cantine scolaire de Barenton par le Centre Hospitalier de Mortain – Avenant n° 1**

Vu la délibération du 9 juin 2022, par laquelle le Conseil Municipal ne prendra de décision concernant l'avenant au contrat de fourniture des repas de la cantine scolaire, qu'après avoir pris contact avec le Syndicat des écoles de Saint-Georges-de-Rouelley et Saint-Cyr-du Bailleul.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Hospitalier de Mortain souhaite une augmentation de 0,11 € du coût des repas facturés à la commune pour l'année scolaire 2022-2023, pour porter ceux-ci aux tarifs

# COMMUNE DE BARENTON



suivants :

- Coût du repas avec la mise à disposition d'un agent communal :
  - o Repas enfant : 3,77 €
  - o Repas adulte : 3 92 €
- Coût du repas sans la mise à disposition d'un agent communal :
  - o Repas enfant : 4,20 €
  - o Repas adulte : 4,34 €

Après avoir pris contact avec le Syndicat des école, Monsieur le Maire confirme que cette augmentation des tarifs va également être appliquée aux repas de la cantine scolaire de Saint-Georges-de-Rouelley.

Il propose ainsi aux conseillers municipaux d'approuver l'avenant n° 1 du marché de fourniture des repas de la cantine scolaire de Barenton par le Centre Hospitalier de Mortain, prolongeant cette prestation d'une année supplémentaire jusqu'au 31 août 2023 et approuvant l'augmentation du coût des repas selon les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n° 1 du marché de fourniture des repas de la cantine scolaire de Barenton par le Centre Hospitalier de Mortain ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, signer tous les documents se rapportant à cet avenant.

## **Acquisition d'un véhicule pour le transport des repas de la cantine scolaire**

Les repas des cantines scolaires de Barenton et Saint-Georges-de-Rouelley, préparés au Centre Hospitalier de Mortain, sont acheminés sur les deux sites à l'aide de caisses isothermes transportées dans un véhicule utilitaire de location.

Les caisses isothermes actuellement utilisées sont lourdes, difficiles à manipuler pour l'agent en charge de la cantine et doivent être remplacées en raison de leur état d'usure. Les élus souhaitant acquérir des caisses plus légères en plus grand nombre, l'actuel véhicule de location ne dispose plus d'une capacité de transport suffisante.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le transport des repas des cantines scolaires de Barenton et Saint-Georges-de-Rouelley.

Il a pris contact avec le garage SMVO – Prioult, de Barenton, qui a transmis un devis pour un véhicule d'occasion de marque Fiat Ducato dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Modèle : Fiat Ducato Combi
- Version : 3.0 CH1 2.0 Multijet 16V 115 chevaux
- Capacité : 9 places
- Puissance fiscale : 7 CV
- Energie : Diesel
- Date de mise en service : 1<sup>er</sup> avril 2014
- Couleur : Blanc
- Kilométrage : 92 166 km

# COMMUNE DE BARENTON



Le garage propose ce véhicule pour un montant de 16 500,00 € HT soit 19 800,00 € TTC, auquel peut s'ajouter une garantie de 157,50 € soit 189,00 € TTC. Le coût de certificat d'immatriculation est à la charge de la commune.

La commune prendra également en charge l'aménagement du véhicule, pour lui permettre d'accueillir en toute sécurité les caisses isothermes contenant les repas.

Consulté, le Syndicat des écoles de Saint-Georges-de-Rouelley et Saint-Cyr-du-Bailleul a approuvé l'acquisition par la commune de Barenton de ce véhicule, et sa prise en charge du transport des repas sur le site de Saint-Georges-de-Rouelley. Un coût de location au kilomètre sera validé ultérieurement par les deux collectivités.

En dehors des périodes scolaires, ce véhicule, d'une capacité maximale de 9 places, pourrait être également employés pour d'autres services :

- Le transport des enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Barenton durant les vacances scolaires. Les responsables de l'ALSH sont favorables à cette utilisation ;
- La mise en place d'un circuit de transport des enfants de Barenton, Saint-Georges-de-Rouelley et Saint-Cyr-du-Bailleul vers Mortain le mercredi après-midi. Interrogées, les communes concernées ont émis un avis favorable à cette possibilité. Avant de s'engager sur la mise en place de ce service et d'un tarif de transport, la commune réalisera un sondage auprès des familles éventuellement intéressées ;
- Ce véhicule pourrait également être mis à disposition pour le transport de personnes adultes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition auprès du garage SMVO-Prioult, de Barenton, d'un véhicule de marque Fiat Ducato Combi pour un montant total de 16 500,00 € HT soit 19 800,00 € TTC, permettant le transport des repas vers les cantines scolaires de Barenton et Saint-Georges-de-Rouelley ;
- Approuve le paiement de la garantie de ce véhicule, d'un coût de 157,50 € HT soit 189,00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, signer tous les documents se rapportant au présent marché ;
- Autorise Monsieur le Maire à étudier toutes les possibilités pour l'utilisation ce véhicule en dehors des périodes scolaires.

## **Subvention communale pour la prise en charge du loyer du cabinet du Dr Julie COUTURE, médecin généraliste**

Le Docteur Julie COUTURE va commencer à exercer son activité de médecin généraliste au sein de la maison médicale de Barenton à compter du mois de septembre 2022, où elle sera présente 3 jours par semaine.

Afin de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles, Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention au Dr COUTURE, afin qu'elle puisse régler le loyer de son cabinet au propriétaire, la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, pendant une durée déterminée. Le Dr COUTURE souhaiterait une participation financière sur une année.

Le loyer du cabinet de 211,00 € et les charges de 89,00 € représentent une charge totale mensuelle de 300,00 €. Si le Conseil Municipal accepte cette prise en charge pour une durée d'un an, le coût de la subvention sera d'un montant de 3 600,00 €.

# COMMUNE DE BARENTON



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le versement d'une subvention mensuelle de 300,00 € au Dr Julie COUTURE, pour lui permettre de régler le loyer de son cabinet à la maison médicale de Barenton auprès de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, pendant une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

Le montant de la subvention est de 300,00 € par mois, pour une charge totale de 3 600,00 €.

Le versement de cette subvention mensuelle est cependant assorti des conditions suivantes :

Si le Dr COUTURE quitte ses fonctions de médecin généraliste à la maison médicale de Barenton avant une durée de 3 ans suivant son installation, elle devra rembourser à la commune de Barenton le montant des subventions versées par la commune selon un prorata qui sera défini dans la convention de versement.

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer la convention de versement de la subvention communale au Dr Julie COUTURE.

## **Acquisition des parcelles AC 356 – 454 – 455 et ZO 18**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de sa rencontre avec M. Daniel SINEUX, pour évoquer la possible acquisition par la commune des parcelles AC 356 – 454 – 455 et ZO 18 appartenant à sa famille.

Cette propriété comprend :

- une ancienne maison d'habitation construite en pierre recouvertes d'enduit, couverte en ardoise, équipé d'un chauffage central et de menuiseries en bois simple vitrage ;
- un hangar en bardage bois, couvert en tôle, avec atelier et bureau en parpaing ;
- un hangar en tôle, couvert de tôles fibrociment ;
- une ancienne pièce à feu en parpaing et une pièce en colombage, couvertes en ardoise fibrociment ;
- 4 garages en parpaing, couverts en tôle fibrociment avec portes battantes métalliques ;

L'acquisition de ces terrains représente une opportunité à saisir pour la commune. La parcelle ZO 18 est en effet aujourd'hui un terrain vierge au milieu du bourg, importante dent creuse susceptible de constituer une réserve foncière pour les prochaines années. Lorsque la demande en sera nécessaire, ce terrain pourra accueillir l'aménagement de futures habitations.

Monsieur le Maire précise également que les arbres présents sur ces terrains, des cerisiers, seront préservés lorsque des projets d'aménagement foncier seront envisagés.

En accord avec M. SINEUX, la commune a mandaté l'étude de Me Jérôme TURCZELL, Notaire à Barenton, pour la réalisation d'une estimation financière de ces biens. L'évaluation proposée est la suivante :

- L'ensemble bâti des parcelles AC 356 – 454 et 455 (superficie : 1 658 m<sup>2</sup>) : 40 000,00 € ;
  - Le terrain vierge sur la parcelle ZO 18 (superficie : 4 160 m<sup>2</sup>) : 35 000,00 € ;
- Soit un montant total de 75 000,00 €.

Informé de cette évaluation, M. SINEUX a émis un avis favorable au montant proposé de 75 000,00 € pour l'acquisition par la commune de ces parcelles.

# COMMUNE DE BARENTON



Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'acquisition des parcelles AC 356 – 454 – 455 et ZO 18 pour le montant proposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition des parcelles AC 356 – 454 – 455 et ZO 18, appartenant aux conjoints SINEUX, pour un montant forfaitaire de 75 000,00 € ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant à la présente acquisition ;
- Désigne Me Jérôme TURCZELL, Notaire à Barenton, pour la préparation des pièces nécessaires à cette acquisition.

## **Budget communal – Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative n° 2 du budget 2022 de la commune. Cette modification de crédits est nécessaire afin de permettre l'acquisition des parcelles AC 356 – 454 – 455 et ZO 18, approuvée par délibération du Conseil Municipal le 8 juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante du budget communal 2022 :

### **Dépenses d'investissement**

21318 op. 68 – Acquisition d'immeubles	+ 52 000,00 €
21318 op. 90 – Aménagement urbain – Parc municipal	- 52 000,00 €

## **Proposition d'installation d'une œuvre de Pierre BOULLÉ**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition transmise par M. Pierre BOULLÉ, plasticien-sculpteur originaire de Barenton, pour l'achat et la pose d'une sculpture dans un espace public de la commune.

Plusieurs de ses œuvres sont déjà exposées dans la région :

- L'Homme au futur décomposé devant la salle du Géricault à Mortain ;
- Les Demoiselles d'Alençon dans les jardins du casino de Bagnoles de l'Orne.

Le coût de l'une de ces œuvres d'art est de 2 500,00 €.

M. BOULLÉ propose à la commune une création basée sur l'une de ses sculptures existantes. Les élus suggèrent plutôt la création d'une œuvre spécifique à Barenton qui serait installée au sein de la Pelouse du Ruisseau.

Une animation pédagogique pourrait être également conduite par M. BOULLÉ auprès des élèves de l'école publique pour la présentation de son œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la création et à l'installation d'une sculpture de M. Pierre BOULLÉ au sein de la Pelouse du Ruisseau

Cette œuvre devra être une sculpture spécifique à la commune de Barenton ;

- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les discussions avec M. BOULLÉ pour l'avancement de ce projet.

# COMMUNE DE BARENTON



## **Recensement de la population 2023**

Décalé d'une année suite à l'épidémie de Covid19, le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 23 février 2023.

Afin que cette mission se déroule dans les meilleures conditions possibles, la commune devra recruter à l'automne 2022 4 agents recenseurs.

## **Point sur la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie**

### a. Micro-crèche

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet de mise en place d'une micro-crèche sur Barenton.

Le prestataire privé en charge de la crèche de Romagny n'est pas intéressé par la gestion de la micro-crèche de Barenton. Celle-ci sera donc directement assurée par les services de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie.

Les élus vont également contacter l'entreprise ACOME, pour connaître son intérêt pour l'acquisition de quelques berceaux à Barenton.

L'appel d'offres pour retenir l'architecte en charge du projet d'aménagement des deux micro-crèches sera lancé au mois de septembre 2022.

## **Rénovation de l'école publique**

Le programme de rénovation de l'école publique a pris du retard.

Les travaux de peinture n'ont démarré qu'au début du mois du juillet et devraient s'achever début août.

Des travaux d'électricité sont encore à réaliser mais l'entreprise est normalement fermée durant les deux mois d'été. Le responsable de l'entreprise va essayer de trouver une solution pour que ces travaux soient réalisés au mois d'août.

Les nouveaux sols vont être posés dans le courant du mois d'août.

Le bureau de contrôle doit également passer à la fin des travaux, avant que l'école ne puisse être fonctionnelle.

Dans l'idéal, il faudrait que les travaux intérieurs soient achevés à la fin du mois d'août pour prévoir une ouverture de l'école à la rentrée du mois de septembre 2022, mais au vu de l'avancée du chantier, il sera peut-être nécessaire de prévoir un déménagement après les vacances de la Toussaint.

## **Apprentissage**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission prochaine du jeune effectuant son apprentissage au sein des services techniques de la commune. Il souhaite se réorienter sur une nouvelle formation.

## **Réparation de la fontaine**

En raison de très importantes fuite d'eau, la fontaine installée sur le Mail Guillaume Postel n'est plus en fonction depuis 2020.

# COMMUNE DE BARENTON



L'entreprise, en charge de la création de cet ouvrage, est intervenu sur la semaine n° 27 pour procéder à des injections de polyuréthane pour combler les fissures et à la pose d'un enduit en ciment sur toute la surface de la fontaine.

Monsieur le Maire et ses adjoints se montrent très sceptiques quant à l'efficacité d'une telle méthode sur le long terme et craignent le retour des fissures d'ici quelques années.

Par ailleurs, suite à des interventions précédentes, la pompe d'alimentation de la fontaine avait été démontée en attente des travaux d'étanchéification. La pose de l'enduit en ciment a rendu impossible la réinstallation de la pompe.

Monsieur le Maire réfléchit à de nouveau lancer une procédure pour obtenir une réparation correcte de cette fontaine.

## **Installation d'un nouveau robinet d'eau potable au cimetière**

Le cimetière de Barenton dispose d'un point d'accès à l'eau potable près du portail d'entrée. Pour éviter aux visiteurs de remonter les allées pour aller chercher de l'eau, un 2<sup>ème</sup> robinet d'eau potable a été installé en bas du cimetière.

Cependant, il a été constaté que le débit d'arrivée de ce point d'eau était beaucoup trop faible. Monsieur le Maire va faire intervenir les agents techniques et contacter les techniciens STGS pour remédier à ce problème.

## **Poubelles dans les parcs publics**

Plusieurs élus ont fait remarquer l'absence de poubelles dans les parcs de la pelouse du ruisseau et du château de Bonnefontaine. Monsieur le Maire ne souhaite pas qu'il y ait trop de poubelle d'ordures ménagères afin d'inciter la population à ramener ses déchets chez elle.

Cependant une réflexion va être engagée pour l'installation de poubelles de tri sélectif au sein des parcs publics.

## **Visite des cimetières végétalisés de Bricqueville-sur-Mer et du Grippon**

Les élus municipaux et les agents techniques ont effectué une visite de cimetières végétalisés de Bricqueville-sur-Mer et du Grippon, vendredi 8 juillet 2022, dans le but de récolter des informations pour la végétalisation du cimetière de Barenton.

A partir de 2015, les élus de Bricqueville-sur-Mer ont végétalisé la totalité du cimetière, tout en garantissant l'accès des véhicules lourds (camions de chantier, corbillard, etc.) aux tombes grâce à l'aménagement de grandes allées végétalisées posées sur des dalles alvéolées.

La municipalité a également procédé à l'aménagement du pourtour de l'église communale. Sur cet espace se côtoient un espace vert avec de la pelouse et des arbres, une bande végétalisée sur dalles alvéolées pour le passage des véhicules et une allée piétonnière composée de pavés permettant l'infiltration des eaux pluviales.

Depuis 2019, la commune du Grippon a elle aussi végétalisé les allées et les espaces funéraires de son cimetière.

# COMMUNE DE BARENTON



La végétalisation du pourtour de l'église ayant été appréciée, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de lancer une réflexion sur de tels travaux autour de l'église de Barenton dès que possible.